

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2015 à 8 heures

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mars 2015

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Margot MERLE –
Aurélien VINCENT – Bernadette TELMON - Gilles du CHAFFAUT –
Patrick LESPINASSE

Procurations :

Carole CISSE à Margot MERLE
Christophe MARTIN à Roger GUGLIELMETTI
Aurélien BERNARD à Catherine REBATEL
Charlotte LANDRE à Anne-Marie FORGEOUX

Secrétaire de séance : Patrick LESPINASSE

La séance est ouverte à 8 h 03, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prise selon la délibération des délégations données par le Conseil Municipal, n°021/2014 en date du 9 avril 2014, depuis le 3 mars 2015.

1°/ Délibération n°016/2015 – Marchés de travaux : appartement du cabinet médical

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement de l'appartement du cabinet médical, pour un total de 59 358.07 € HT, et autorise Madame le Maire à signer lesdits marchés.

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°017/2015 – RTE convention de servitude – enfouissement liaison souterraine – parcelle AN 48

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de servitude avec RTE, sur la parcelle cadastrée AN 48 (BND), pour les travaux de liaison souterraine pour la rénovation du Réseau de Transport Electrique de la Haute-Durance. Une indemnité de 150 € sera versée à chaque propriétaire.

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°018/2015 – RTE convention de servitude – enfouissement liaison souterraine – parcelles AN 40, 44, 45, 49, 50, 51 et 219

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de servitude avec RTE, sur les parcelles communales, cadastrées AN 40, 44, 45, 49, 50, 51 et 219, concernant les travaux de liaison souterraine pour la rénovation du Réseau de Transport Electrique de la Haute-Durance. Une indemnité de 859 € sera versée.

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°019/2015 – Pico-centrale du Tabuc : demande autorisation de défrichement

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation du local de turbinage, sur la parcelle cadastrée T 67 lieudit «la Croix».

Approuvé à l'unanimité

5°/ Délibération n°020/2015 – Diagnostics pastoraux : alpages les Sagnières, Peyra Juana et Grangettes

Le Conseil Municipal arrête le projet de trois diagnostics pastoraux pour les alpages des Sagnières, de Peyra Juana et des Grangettes, pour un montant total de 15 500 € HT. Il sollicite une aide financière, à hauteur de 80%, auprès de la Région PACA et de la CIMA.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 8 heures 47.